

Au sein de l'UE, quel que soit le domaine d'activité, les femmes sont sous-représentées aux postes à responsabilité. Les raisons de cette sous-représentation des femmes au pouvoir et dans la prise de décision sont multiples et complexes.

En particulier dans les plus hautes sphères, **les femmes restent largement sous-représentées aux postes de haut niveau, et ce aussi bien en politique que dans le monde des affaires ou dans d'autres domaines**

Au Parlement européen, pour la période 2009-2014, les femmes représentent **trois députés sur dix**

Les disparités sont plus grandes encore dans le monde des affaires: les conseils des plus grandes sociétés européennes cotées en bourse comptent en moyenne une femme sur six membres et à peine **4% de présidentes**

Action européenne

Bien qu'assurer un équilibre entre les sexes dans les postes à responsabilité relève principalement de la responsabilité des États membres, la Commission européenne encourage la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus décisionnel et les postes à responsabilité de multiples façons, et ce depuis de nombreuses années.

La [charte des femmes](#) adoptée par la Commission européenne en mars 2010 et la [stratégie de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes \(2010-2015\)](#) ont réitéré l'engagement de la Commission à œuvrer à l'accroissement du pourcentage de femmes aux postes à responsabilité.

L'équilibre hommes-femmes dans le processus décisionnel des sociétés

Le document de travail des services de la Commission intitulé « [The Gender Balance in Business Leadership](#) »

(L'équilibre hommes-femmes dans le processus décisionnel des sociétés) aborde la question de la sous-représentation des femmes aux postes de direction des entreprises.

Le 1er mars 2011, la vice-présidente de la Commission, Viviane Reding, a appelé les entreprises cotées en bourse à signer la charte « [Davantage de femmes dans les conseils d'administration, une promesse pour l'Europe](#) »

et à développer des initiatives d'autorégulation dans l'objectif d'atteindre, d'ici 2015, une représentation de 30 % de femmes au sein des conseils d'administration des sociétés cotées en bourse et de 40 % d'ici 2020.

Le 5 mars 2012, la vice-présidente de la Commission, Viviane Reding a présenté un [rapport de suivi sur les femmes dans les instances de décision économique au sein de l'UE\(385 kB\)](#)

. La Commission a aussi lancé une [consultation publique](#)

qui contribuera à évaluer l'impact d'éventuelles mesures européennes, y compris des initiatives législatives, afin d'améliorer la situation.